



APPEL A L'ADMISSION AUX MASTERS UNIVERSITAIRES

Année universitaire 2024/2025

(Approuvé par arrêté rectoral n. 1341 du 05/06/2024)

ARTICLE 1 - APPEL À CANDIDATURE POUR LES MASTERS UNIVERSITAIRES

L'Université de Parme annonce par la présente les procédures d'admission aux formations de master suivantes pour l'année académique 2024/2025 :

La liste des cours de master activés pour l'année académique 2024-2025 est disponible dans l'annonce générale (<https://www.unipr.it/master-iscrizione>).

Plus précisément, le master de deuxième niveau en Santé Mentale et Support Psychosocial en Contextes Humanitaires (SMSPSCH) est activé.

Les objectifs de formation, les places disponibles, les conditions d'admission, les méthodes et critères de sélection et d'évaluation des candidats, en vue de l'établissement des classements, sont indiqués dans la fiche ci-jointe, qui fait partie intégrante du présent avis.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ADMISSION

La fiche ci-jointe précise les qualifications requises pour l'admission au Master **SMSPSCH**.

L'admission et l'inscription définitive sont subordonnées

- à la l'adéquation de la part du Comité exécutif/Comité d'admission des qualifications et autres exigences présentées par le/la candidat.e
- à la réussite d'un éventuel test de sélection.

Il est possible d'admettre des auditeurs aux cours. Les auditeurs ne passent pas d'examens ou de tests, n'obtiennent pas de crédits universitaires et reçoivent, à la fin du cours, une attestation de présence ou de participation. Les auditeurs peuvent bénéficier d'un prix réduit par rapport au coût global du master

ARTICLE 3 - DEMANDES D'ADMISSION

Omissis

ARTICLE 4 - PROCÉDURE D'ADMISSION

Les modalités et le calendrier des épreuves sont précisés dans la fiche du Master.

Les étapes portant à l'éventuelle inscription au master sont les suivantes

1) Soumission de la demande d'admission pour la participation à l'entretien de sélection

2) Participation à l'entretien de sélection

3) En cas de résultat positif, finalisation de l'inscription

1) Soumission de la demande d'admission pour la participation à l'entretien de sélection

Vous pouvez vous « enregistrer » sur le site UNIPR avant la date d'ouverture des demandes d'admission au Master.

!!! ATTENTION TOUTES LES INSTRUCTIONS CONCERNENT LA PROCEDURE D'INSCRIPTION SONT EN

ANGLAIS !!!!

1.1) Allez au lien : <https://www.idem.unipr.it/start/registra>

1.2) Cliquer sur « Step 1 »

1.3) Complétez les informations requises sans oublier de cocher la case « I'm a foreign student without TAX code » si vous n'êtes pas de nationalité italienne et si vous n'êtes pas né.e en Italie.

A partir du 28/10/2024 vous pouvez compléter votre demande d'admission en sélectionnant le «Master Santé mentale et Soutient Psychosocial en Contextes Humanitaires»

1.4) Complétez les informations demandées et joignez vos documents obligatoires

a) Curriculum vitae : modèle à télécharger sur : https://univpr-my.sharepoint.com/:w:/g/personal/nadia_monacelli_unipr_it/EZ6OsgvPkBHq9_7NYCsOn4BcwbCCfgsCO8gQTSetDeUFA?e=hd8aqh

b) Passeport ou carte d'identité scanné

c) Titre d'étude

- Pour ceux qui ont obtenu leur diplôme en **Italie**

- auto-certification de la qualification du diplôme téléchargée à partir des systèmes d'information de l'université ou écrite de sa propre main par chaque candidat

- Pour ceux qui ont obtenu leur diplôme dans **un pays autre que l'Italie**

- le scan du diplôme. Pour les langues autres que le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais, une traduction assermentée de l'original est demandée en plus du scan de l'original.

d) Formulaire de test à distance téléchargeable sur le lien : [Formulaire de demande d'interview par videoconférence.pdf](#)

1.5) Téléchargez éventuels documents facultatifs

- **Toute certification linguistique**

- Toute qualification : **master, doctorat, cours de spécialisation**

- Si le paiement (voir ci-dessous) est effectué par une entreprise ou une institution, veuillez télécharger le formulaire à l'adresse <https://www.unipr.it/master-universitari-20242025> et le joindre à la présente demande.

1.6) Au terme de la procédure, le système génère un ordre de paiement de 30 euros pour frais d'admission, qui peut être payé par carte de crédit ou à la banque (dans ce cas, il doit être imprimé).

Le paiement de ces 30 euros est une condition préalable à la réalisation de la demande d'admission au Master et doit être effectué avant le 30/11/2023.

2) Participation à l'entretien de sélection

L'épreuve de sélection pour le Master SMSPSCU aura lieu en ligne.

Le.a candidat.e doit se présenter à la sélection muni.e d'une pièce d'identité appropriée et d'un reçu de paiement des frais d'admission au master.

Dispositions particulières pour l'entretien par vidéoconférence :

Le.a candidat.e doit joindre à la demande d'admission le formulaire « DEMANDE D'ENTRTIEN EN LIGNE » complété et signé, en précisant l'adresse électronique il/elle souhaite être contacté.e pour l'épreuve orale. Le.a candidat.e pourra indiquer si il/elle préfère utiliser la plateforme Teams ou Google meet.

La Commission peut convenir avec le/la candidat.e d'une heure précise pour le déroulement de l'entretien et enverra au candidat.e le lien auquel se connecter.

Le.a candidat.e doit être joignable à l'adresse personnelle communiquée à l'avance, le jour et à l'heure indiqués pour l'épreuve orale.

Le.a candidat.e doit s'assurer d'avoir une bonne connexion internet ainsi qu'une webcam permettant au jury de l'identifier. Il est de la responsabilité des candidats de se munir d'un équipement audio et vidéo adapté à l'utilisation de cette plateforme.

Aux fins d'identification et sous peine d'exclusion de la procédure de sélection, chaque candidat.e doit, avant le début de l'entretien, s'identifier par son nom et son prénom et produire une copie du même document d'identité que celui déjà soumis en annexe de la demande de participation au concours.

Défaut de communication d'une adresse électronique personnelle, indisponibilité du candidat au jour ou à l'heure fixés ou absence de présentation d'une pièce d'identité valide, conformément à l'alinéa précédent, sont des motifs de rejet de la candidature.

Problèmes techniques de connexion pendant l'épreuve orale à distance

a) Si le problème de connexion affecte un ou plusieurs commissaires, l'entretien est automatiquement reporté à une autre date, en accord avec le/la candidat.e.

b) si le problème de connexion concerne le/la candidat.e admis à l'entretien, la Commission peut reporter l'entretien à une autre date, dans le respect des principes de non-discrimination et d'égalité de traitement entre les candidats. Une communication appropriée sera donnée à l'issue de l'entretien.

L'Université de Parme décline toute responsabilité dans le cas où des raisons d'ordre technique empêcheraient le bon déroulement de l'entretien.

A l'issue des épreuves de sélection, la Commission établira un classement en fonction de la note (sur 100) obtenue par chaque candidat.e. Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 60/100 sont déclarés aptes.

En cas d'égalité de points, le candidat le plus jeune sera prioritaire.

Les résultats seront publiés à partir de la date indiquée dans la fiche du Master et disponibles au lien <https://unipr.esse3.cineca.it/Home.do>.

3) En cas de résultat positif, finalisation de l'inscription

3.1) Pour finaliser leur inscription, les candidats sélectionnés à l'issue de l'entretien doivent envoyer une copie certifiée conforme de leur diplôme à l'U.O. Formazione Post Lauream Via Università, 12. 43121 Parma (IT) dans les plus brefs délais. Ces documents peuvent être envoyés à l'avance par courrier électronique à l'adresse "master.formazionepermanente@unipr.it" avant la date limite d'inscription (10/01/2025).

3.2) A l'exception des étudiant.e.s qui ont obtenu leur diplôme universitaire

- d'une université Italienne
- de l'Université UAM de Niamey
- de l'Université du Rwanda,

tous les autres étudiant.e.s sélectionné.e.s pour l'inscription au Master doivent présenter

- La déclaration de valeur de leur diplôme délivrée par les missions diplomatiques italiennes du pays où il a été obtenu ;
- Ou, en alternative, le "supplément au diplôme" délivré par les institutions d'enseignement supérieur de l'Union européenne ;
- ou, en alternative, le certificat de comparabilité délivré par le Centre CIMEA* : <https://www.cimea.it/EN/>.

La déclaration de valeur ou les documents similaires doivent être remis à l'Université de Parme avant la soutenance du projet final.

Jusqu'à la transmission de ces documents, l'inscription doit être considérée comme conditionnelle. La transmission des documents est une condition nécessaire à l'inscription effective et à l'obtention du diplôme.

En l'absence de ces documents, le master ne sera pas délivré.

*Les procédures du Cimea sont entièrement en ligne et présentent un avantage relatif en termes de coût et de temps par rapport à celles exigées par les bureaux diplomatiques italiens.

3.3) S'inscrire (<https://unipr.esse3.cineca.it/Home.do>) en se connectant à l'espace réservé avec vos identifiants et joindre, par téléchargement, une copie des documents requis.

3.4) Imprimer et signer la demande d'inscription ;

3.5) Payer les frais d'inscription, qui ne sont pas remboursables, sauf si le cours n'est pas activé ;

3.6) Une fois la procédure en ligne terminée : envoyer, avant la date spécifiée dans le formulaire de master, un scan du reçu de paiement et de la demande d'inscription à l'université à l'adresse électronique master.formazionepermanente@unipr.it.

L'objet du courriel doit être : NOM, PRÉNOM, Master en Santé Mentale et Support Psychosocial en Contextes Humanitaires.

Les personnes qui n'auront pas régularisé leur inscription dans les délais et selon les modalités indiquées ci-dessus seront considérées comme ayant renoncé à l'inscription.

L'Administration de l'Université n'est pas tenue de communiquer la réception ni la validité de la documentation reçue.

Les personnes ayant fait de fausses déclarations seront déclarées disqualifiées.

Les candidats admissibles placés en position utile dans la liste de classement à la suite d'un changement dans la liste de classement seront informés des procédures d'inscription selon des modalités et des délais qui leur seront communiqués.

Si le nombre minimum d'étudiants inscrits n'est pas atteint, le master ne sera pas activé. Dans ce cas seulement, les frais d'inscription seront remboursés.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Le master ne fait pas partie des cours universitaires pour lesquels les droits d'inscription et les contributions sont supprimés.

6.1) Paiements depuis l'Italie :

Le paiement doit être effectué en utilisant le système pagoPA (IUV), qui est le système de paiement à l'administration publique et qui permet de

- Payer en ligne
- Carte de crédit
- Compte courant
- Payer en personne : imprimer l'avis de paiement à présenter à l'un des établissements agréés, dont la liste est disponible sur le site <https://www.pagopa.gov.it/it/prestatori-servizi-di-pagamento/elenco-PSPattivi/>.

6.2) Paiements depuis l'étranger :

Virement sur le compte courant au nom de : Università degli Studi di Parma c/o Crédit Agricole Italia S.p.A. - Agenzia di Parma -Via Università, 1 - 43121 Parma

Code Iban : IT 25 L 06230 12700 000038436533

Code BIC/SWIFT CRPPIT2P

Motif du paiement: Master en Santé mentale et support psychosocial en contextes humanitaires

La date du paiement fait foi.

ARTICLE 7 - DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

OMISSIS

ARTICLE 8 - PERSONNE CHARGÉE DE LA PROCÉDURE

1. Conformément à la loi du 7 août 1990, n° 241 et modifications ultérieures, le responsable de la procédure du présent appel est le Dr. Sonia Rizzoli - U.O. Formazione Post Lauream, P.le S. Francesco, 3 - 43121 Parma, Tel. 0521/033708 et email : master.formazionepermanente@unipr.it.

2. Les dispositions du présent avis visant à garantir la transparence de toutes les phases de la procédure ainsi que les critères et les modalités de désignation des jurys et des responsables de la procédure s'inscrivent dans le cadre de l'application de la loi no 241 du 7 juillet 2007 relative à l'emploi et à la formation professionnelle. L'application de la loi n° 241 du 7 août 1990, modifiée ultérieurement.

ART. 9 - INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Le responsable du traitement des données est l'Université de Parme, dont le siège est situé via Università 12, 43121 Parme, Italie.

Tél. +390521902111

Courriel : protocollo@pec.unipr.it

Le délégué à la protection des données peut être contacté en envoyant un courriel à l'adresse suivante :

Courriel : dpo@unipr.it

dpo@pec.unipr.it

FINALITÉ ET MODE DE TRAITEMENT

Les données fournies sont traitées par l'Université de Parme, en qualité de responsable du traitement, à des fins institutionnelles, telles que l'exercice d'activités administratives, d'enseignement et de recherche.

Le traitement est nécessaire à la poursuite de sa finalité institutionnelle, conformément à l'article 6 du Règlement européen sur la protection des données n° 679/2016 (ci-après GDPR), et dans le respect des principes généraux de transparence, d'exactitude et de non-excessivité énoncés à l'article 11 de la loi sur la protection des données personnelles, décret législatif n° 196/2003 (ci-après dénommé "Code"), ainsi que les principes établis par l'article 5 du GDPR, en particulier en ce qui concerne la licéité, l'utilisation des données pour des raisons spécifiques, explicites et légitimes, pertinentes pour le traitement, le respect de la vie privée et de la confidentialité des données, en respectant les principes de minimisation des données d'exactitude, de limitation du stockage, d'intégrité et de confidentialité, de responsabilité.

Les données collectées seront enregistrées, traitées et stockées pendant le temps strictement nécessaire à la réalisation des objectifs pour lesquels elles ont été collectées.

Les données personnelles seront collectées par l'Université de Parme et pourront être communiquées à des fins exclusivement institutionnelles, et conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, à des sujets à des parties externes telles que CINECA, Er-GO, ALMA LAUREA, Azienda Ospedaliera Universitaria di Parma et à personnes ou sociétés externes agissant en leur nom.

Les données seront traitées à l'aide d'instruments électroniques ; les systèmes informatiques sont dotés de mesures visant à prévenir la perte de données, l'utilisation illicite ou incorrecte et l'accès non autorisé.

NATURE DE LA FOURNITURE DES DONNÉES ET CONSÉQUENCES D'UN REFUS DE RÉPONDRE

La fourniture des données aux fins visées au point précédent est indispensable à la réalisation de la finalité institutionnelle. Le refus de les fournir ne permettra pas à l'Université de Parme de fournir un quelconque service.

DROITS DE L'INTÉRESSÉ

En tant que personne concernée, vous avez le droit (art. 7 du Code et art. 15, 16, 17, 18 et 21 du GDPR) de demander au responsable du traitement la confirmation de l'existence ou non de données à caractère personnel, l'accès à ces données, de connaître l'origine des données, d'obtenir la limitation du traitement, la mise à jour, la rectification ou l'effacement des données et le droit de s'opposer au traitement pour des raisons particulières.

La personne concernée a également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : Garante Privacy (www.garanteprivacy.it -)

ARTICLE 10 - DISPOSITIONS FINALES

Le Comité exécutif du Master est habilité à prolonger les délais d'inscription et d'immatriculation dans le cas où le nombre minimum et maximum d'étudiants inscrits n'est pas atteint par l'appel à candidatures ou en cas de circonstances particulières ou d'exigences pédagogiques, dans le respect de la date de début des activités didactiques fixée par le Master.

Cas échéant Les éventuelles prolongations seront communiquées par le biais d'un avis spécifique qui sera publié de manière visible.

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu dans le présent avis, il convient de se référer aux lois et règlements de l'Université en vigueur.

Le Recteur

Paolo Martelli

Signé numériquement conformément au décret législatif n° 82/2005

Mastère (Niveau II) en accord avec l'Université Abdou Moumouni (Niger)
en
SANTE MENTALE ET SOUTIEN PSYCHOSOCIAL DANS LES CONTEXTES HUMANITAIRES

Fiche jointe à l'appel à candidature pour l'admission en master universitaire
année académique 2024/2025

SANTE MENTALE ET SOUTIEN PSYCHOSOCIAL DANS LES CONTEXTES HUMANITAIRES

Créée en vertu du décret ministériel 22/10/2004 n° 270, mis en œuvre conformément à l'article 8 du règlement de l'enseignement universitaire et du règlement des maîtrises universitaires et des formations finales et permanentes (publié sur le site <https://www.unipr.it/documenti/regolamento-master-universitari-e-formazione-finalizzata-e-permanente>).

sur la base de la résolution du Sénat académique 20-04-2023/46 et du Conseil d'administration 20-04-2023/189

Informations pédagogiques	Proposant : <ul style="list-style-type: none">- Département de Sciences économiques et de gestion, en collaboration avec le- Centre universitaire de coopération internationale (CUCI) et la- Fondation du Collège européen de Parme Nom de la Présidente : Prof.re Nadia Monacelli Coordonnées pour les informations sur la formation: a.lorenzano@collegioeuropeo.it a.faye@collegioeuropeo.it
Durée	Annuelle
Domaine	Psychologie/ Services à la personne
Date de début de la formation	Janvier 2025
Lieu d'enseignement	Les cours se déroulent exclusivement en ligne sur la plateforme de l'Université de Parme.
Mode d'exécution des activités de formation	Le matériel pédagogique sera disponible en ligne. Des conférences/réunions plénières seront organisées pour chaque cours le soir et/ou le samedi (2 heures par ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System)).
Crédits universitaires (ECTS) octroyés	60
Mode de participation et pourcentage minimum requis	Pour obtenir le diplôme de master universitaire, il est obligatoire de suivre 85 % des activités en ligne pour chaque cours et 100 % des heures de stage.
Mode d'accès :	Titres et entretien

Profils professionnels visés par la formation :

Selon les Nations unies (décembre 2022), les conflits anciens et nouveaux, le changement climatique et l'instabilité sociale et économique porteront le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire à 339 millions d'ici 2023, soit une personne sur 23 dans le monde. Dans ce contexte, les organisations internationales et les gouvernements devront s'équiper pour répondre aux urgences et aux besoins de ces personnes. Le besoin en personnel à même de travailler et d'intervenir dans ces conditions de grande vulnérabilité est, par conséquent, en augmentation constante. Or, plusieurs études ont mis en évidence la relative rareté des formations spécifiques pour les professionnels souhaitant travailler dans ces contextes. En effet, une formation de base n'est pas suffisante pour garantir l'efficacité des interventions auprès des bénéficiaires ainsi que le bien-être et la sécurité

des professionnels eux-mêmes. Le master s'adresse aux professionnels de la santé mentale, psychologues, psychiatres, techniciens de la santé mentale, psycho-éducateurs et aux professionnels du soin et de l'accompagnement social tels que les médecins et les travailleurs sociaux en activité ou qui envisagent de travailler dans des contextes humanitaires ou dans des services territoriaux dédiés aux populations et aux individus en situation de détresse et de vulnérabilité.

Le master propose une formation ciblée visant à renforcer et à développer de nouvelles compétences en matière de réponse humanitaire et de planification des interventions psychosociales dans la perspective de la SMSPS proposée par les instances internationales.

Description du contenu et des modules de formation :

La proposition de formation se caractérise par son caractère multidisciplinaire et international. Les formateurs, universitaires ou professionnels de terrain, ont tous une expertise avérée et plusieurs d'entre eux viennent de régions du monde très sensibles comme le Niger, le Rwanda, la Palestine et le Soudan.

La formation dispensée en français est une formation à distance et repose principalement sur l'analyse de cas et de situations spécifiques afin de faciliter la traduction des principes théoriques en stratégies d'intervention efficaces.

Ces interventions doivent être menées dans le respect des directives humanitaires. Elles doivent être basées sur des principes participatifs, mises en œuvre avec les communautés, à partir d'une évaluation des capacités et des besoins. Une intervention efficace est une intervention qui s'appuie sur les ressources et les pratiques existantes et les renforce.

En particulier, les professionnels de la santé mentale et du soutien psychosocial doivent être en mesure de s'assurer que les interventions ne nuisent ni aux individus ni aux communautés. Les conséquences involontaires des programmes comprennent des aspects culturels, économiques, politiques, psychologiques, sécuritaires et sociaux. La formation renforce les compétences des praticiens en matière d'évaluation du risque d'éventuelles conséquences négatives involontaires par la mise en œuvre d'un suivi et d'une évaluation systématiques.

Les 375 heures de stage sont effectuées dans des organisations humanitaires préalablement agréées par le Comité exécutif. Si les stagiaires travaillent déjà dans l'une de ces organisations, ils effectueront leurs activités de stage dans un service différent de celui dans lequel ils effectuent leur travail quotidien. Chaque stagiaire se verra attribuer un professeur du Master avec lequel il conviendra de son projet de stage. A la fin du stage, la personne de contact de l'organisation sera invitée à procéder à une évaluation globale des activités de stage réalisées (questionnaire).

	<i>Intitulé des cours</i>	<i>Crédits</i>
1.	LES FRAGILITES HUMANITAIRES DANS LE MONDE CONTEMPORAIN	1
2.	LES CONTEXTES D'INTERVENTION DES ORGANISATIONS HUMANITAIRES	1
3.	GLOBAL HEALTH	1
4.	APPROCHE FONDAMENTALE: IDENTITE ET VULNERABILITE	2
5.	APPROCHES TRANSCULTURELLES DE LA PRISE EN CHARGE DANS LES SITUATIONS HUMANITAIRES	2
6.	LE MODELE DE SOINS DE LA SMSPS PROPOSE PAR LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES INTERNATIONALES	6
7.	PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE TORTURE ET DE TRAITEMENTS INHUMAINS	2
8.	LA PRISE EN CHARGE PSYCHOTHERAPEUTIQUE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE : NOUVELLES APPROCHES	3
9.	LA PRISE EN CHARGE DES ADDICTIONS ET DES COMPORTEMENTS ANTISOCIAUX DANS DES CONTEXTES NON SPÉCIALISÉS	3
10.	APPROCHE COMMUNAUTAIRE DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS	2
11.	VIOLENCES, VIOLENCES BASEES DUR LE GENRE ET VIOLENCE SEXUELLES EN CONTEXTE HUMANITAIRE	3
12.	ANALYSE DIFFERENCIEE PAR SEXE DE LA REPONSE EN SANTE MENTALE A LA VIOLENCE POLITIQUE	2
13.	PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LES CONTEXTES HUMANITAIRES	2
14.	PRISE EN CHARGE DE LA SANTE MENTALE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS SOUMIS A L'OPPRESSION POLITIQUE ET A LA DETRESSE SOCIALE	2
15.	SPORT ET SANTE MENTALE	1
16.	RENFORCEMENT DES CAPACITES DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL, TRAVAIL EN EQUIPE ET COORDINATION	2
17.	SOINS ET PROTECTION DU PERSONNEL HUMANITAIRE	2

18.	CONCEPTION, SUIVI ET EVALUATION DES PROGRAMMES DE SMSPS	2
19.	RECHERCHE EN SMSPS	1
20.	Stage/Project work	15

Conditions préalables à la candidature

Pour pouvoir participer au processus de sélection menant à l'inscription effective au Master, les candidats doivent, **au moment de la sélection**, être titulaires de l'un des diplômes suivants

- diplôme de deuxième niveau universitaire (conformément au décret ministériel n° 509/99 et au décret ministériel n° 270/04) et diplôme délivré conformément à la réglementation antérieure à la réforme du décret ministériel n° 509/99 en médecine et chirurgie, en psychologie et autres diplômes donnant accès aux professions d'assistance
- diplôme obtenu à l'étranger (Bac +5), en médecine, psychologie et autres diplômes donnant accès aux professions d'assistance reconnu apte selon la réglementation en vigueur par le Comité exécutif aux seules fins de l'inscription au cours.
- Connaissance de la langue française

Postes à pourvoir

Minimum	15
Maximum	50
Ouverture des candidatures	25/06/2024 à 12 heures
Date limite de dépôt des candidatures	09/01/2025* à 12 heures

Frais d'inscription

€30,00 pour la demande d'admission au Master
 +
€ 3.516,00
(dont € 16 pour le droit de timbre virtuel)

Premier versement lors de l'inscription : € 716,00

Deuxième tranche (payable avant le 30/03/2025) : € 700,00

Troisième versement (à payer avant le 30/06/2025) : € 700,00

Quatrième versement (à payer avant le 30/09/2025) : € 700,00

Cinquième versement (à payer avant le 30/12/2025) : € 700,00

Auditeurs

Nombre maximum : 10

Contribution pour les auditeurs : 500,00 par module (le montant comprend les timbres légaux)

Adresse électronique à laquelle les demandes d'admission en tant qu'auditeur doivent être envoyées :
 protocollodipsienzeea@unipr.it et en cc. a.lorenzano@collegioeuropeo.it

Inscription à l'UNIPR et demande d'admission au programme de master

1) Vous pouvez vous « enregistrer » sur le site UNIPR avant la date d'ouverture des demandes d'admission au Master.

!!! ATTENTION TOUTES LES INSTRUCTIONS CONCERNANT LA PROCEDURE D'INSCRIPTION SONT EN ANGLAIS !!!!

- Allez au lien : <https://www.idem.unipr.it/start/registra>
- Cliquer sur « Step 1 »

- Complétez les informations requises sans oublier de cocher la case « [I'm a foreign student without TAX code](#) » si vous n'êtes pas de nationalité italienne et si vous n'êtes pas née en Italie.

2) A partir du 25/06/2023 vous pouvez compléter votre demande d'admission en sélectionnant le Master « Santé mentale et Soutient Psychosocial en Contexte Humanitaire »

- Toujours à partir du lien : <https://www.idem.unipr.it/start/registra>
- Complétez les informations demandées et joignez vos documents (voir cadre suivant)
- Au terme de la procédure, le système génère un ordre de paiement de 30 euros, qui peut être payé par carte de crédit ou à la banque (dans ce cas, il doit être imprimé).
- Le paiement de ces 30 euros est une condition préalable à la réalisation de la demande d'admission au Master et doit être effectué avant le 09/01/2025*.

Pièces jointes obligatoires à la candidature en ligne

1) Curriculum vitae : modèle à télécharger sur :

https://univpr-my.sharepoint.com/:w:/g/personal/nadia_monacelli_unipr_it/EZ6O-sgvPkBHq9_7NYCsOn4BcwbCCfgsCO8gQTSetDeUFA?e=hd8aqh

2) Passeport ou carte d'identité scanné

3) Titre d'étude

- Pour ceux qui ont obtenu leur diplôme **en Italie**
 - auto-certification de la qualification du diplôme téléchargée à partir des systèmes d'information de l'université ou écrite de sa propre main par chaque candidat
- Pour ceux qui ont obtenu leur diplôme dans **un pays autre que l'Italie**
 - le scan du diplôme. Pour les langues autres que le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais, une traduction assermentée de l'original est demandée en plus du scan de l'original.
 -

4) Formulaire d'adhésion à l'entretien à distance : https://collegioeuropeoparma-my.sharepoint.com/personal/a_faye_collegioeuropeo_it/Documents/Formulaire%20de%20demande%20d%27interview%20par%20videoconf%C3%A9rence.pdf

Pièces jointes facultatives à la candidature en ligne

- Toute certification linguistique
- Toute qualification : master, doctorat, cours de spécialisation
- Si le paiement du master est effectué par une entreprise ou une institution, veuillez télécharger le formulaire à l'adresse : <https://www.unipr.it/master-universitari-20242025>

Calendrier des épreuves d'admission

Résultat de l'évaluation des qualifications pour l'admission à l'entretien d'évaluation/ motivation

16/01/2024*

Entretien d'évaluation/ motivation
En fonction du nombre de candidatures et de la position géographique des candidat.e.s, une heure précise sera communiquée à chacun d'entre eux et d'entre elles.

Les entretiens se déroulent en ligne

DATE DE L'ENTRETIEN : 17/01/2025*

HEURE : 14 :00 (heure italienne)

Modalités de l'entretien : Entretien au cours duquel le CV du candidat sera discuté et les aspects motivationnels et les compétences linguistiques en français seront évalués.	
Publication des résultats de la sélection et ouverture des inscriptions	20/01/2025* à 12 heures (heure italienne)
Clôture des inscriptions	29/01/2025* à 12 heures (heure italienne)
CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION	<p>1) Pour finaliser leur inscription, les candidats sélectionnés à l'issue de l'entretien doivent envoyer une copie certifiée conforme de leur diplôme à l'U.O. Formazione Post Lauream Via Università, 12. 43121 Parma (IT) dans les plus brefs délais. Ces documents peuvent être envoyés à l'avance par courrier électronique à l'adresse "master.formazionepermanente@unipr.it"</p> <p>2) A l'exception des étudiant.e.s qui ont obtenu leur diplôme universitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une université Italienne - de l'Université UAM de Niamey - de l'Université du Rwanda, <p>tou.te.s les autres étudiant.e.s sélectionné.e.s pour l'inscription au Master doivent présenter</p> <ul style="list-style-type: none"> - la déclaration de valeur de leur diplôme délivrée par les missions diplomatiques italiennes du pays où il a été obtenu ; - ou, en alternative, le "supplément au diplôme" délivré par les institutions d'enseignement supérieur de l'Union européenne ; - ou, en alternative, le certificat de comparabilité délivré par le Centre CIMEA* : https://www.cimea.it/EN/. <p>La déclaration de valeur ou les documents similaires doivent être remis à l'Université de Parme avant la soutenance du projet final.</p> <p>Jusqu'à la transmission de ces documents, l'inscription doit être considérée comme conditionnelle. La transmission des documents est une condition nécessaire à l'inscription effective et à l'obtention du diplôme.</p> <p>En l'absence de ces documents, le master ne sera pas délivré.</p> <p>*Les procédures du Cimea : https://www.cimea.it/EN/ sont entièrement en ligne et présentent un avantage relatif en termes de coût et de temps par rapport à celles exigées par les bureaux diplomatiques italiens.</p>
Première réunion plénière entre étudiants et enseignants du master	31/01/2025 à 14h00 (heure italienne)

Pour informations administratives
techniques et opérationnelles

master.formazionepermanente@unipr.it

REMARQUE : Si des bourses d'études devaient être disponibles pour couvrir partiellement la contribution, les conditions d'accès seront publiées immédiatement afin que les candidats puissent postuler.

*date prorogée par le procès-verbal du Comité exécutif du 28/11/2024

Master universitario di Secondo livello

in

Salute mentale e supporto psicosociale in contesti umanitari

scheda allegata al bando per l'ammissione ai corsi per master universitario

anno Accademico 2024/2025

Mental health and psychosocial support in humanitarian contexts

Istituito ai sensi del D.M. 22/10/2004 n. 270, realizzato ai sensi dell'art. 8 del Regolamento Didattico di Ateneo e del Regolamento Master Universitari e Formazione finalizzata e permanente (pubblicato al link <https://www.unipr.it/documenti/regolamento-master-universitari-e-formazione-finalizzata-e-permanente>) sulla base della deliberazione del Senato Accademico 20-04-2023/46 e del Consiglio di Amministrazione 20-04-2023/189

Informazioni didattiche	Proponente: - Dipartimento di Economia e Aziendali, in collaborazione con il - Centro universitario per la cooperazione internazionale (CUCI) - Fondazione del Collegio Europeo di Parma In collaborazione con l'Università Abdou Moumouni (Niger) Nome della Presidente: Prof.sa Nadia Monacelli Contatti per informazioni didattiche: a.lorenzano@collegioeuropeo.it
Durata	Annuale
Ambito	Psicologia/ Servizi alla persona
Periodo di inizio delle attività didattiche del Corso	Gennaio 2025
Sede della didattica	Le lezioni si svolgono esclusivamente online su piattaforma dell'Università di Parma
Modalità di erogazione delle attività formative	Il materiale didattico sarà reso disponibile online. Le lezioni/incontri in plenaria si svolgeranno per ogni corso in orari serali e/o di sabato (2 ore per CFU).
Credi formativi universitari rilasciati	60
Modalità di frequenza e percentuale minima richiesta	Per il conseguimento del Master Universitario è prevista la frequenza obbligatorio dell'85% delle attività online e del 100% delle ore di stage.
Modalità di accesso:	Titoli ed esame

Profilo professionale che il corso intende formare:

Secondo le Nazioni Unite (dicembre 2022), i conflitti vecchi e nuovi, i cambiamenti climatici e l'instabilità sociale ed economica faranno aumentare il numero di persone bisognose di assistenza umanitaria a 339 milioni entro il 2023, ovvero una persona su 23 nel mondo. In questo contesto, le organizzazioni internazionali e i governi dovranno attrezzarsi per rispondere alle emergenze e ai bisogni di queste persone. La necessità di personale in grado di lavorare e intervenire in queste condizioni di grande vulnerabilità è quindi in costante aumento. Tuttavia, diversi studi hanno evidenziato la relativa scarsità di formazione specifica per i professionisti che desiderano lavorare in questi contesti. La formazione di base, infatti, non è sufficiente a garantire l'efficacia degli interventi con i beneficiari o il benessere e la sicurezza degli operatori stessi. Il Master si rivolge ai professionisti della salute mentale, psicologi, psichiatri, tecnici della salute mentale, psico-educatori e ai professionisti della cura e del supporto sociale quali medici e assistenti sociali che lavorano, o intendono lavorare, in contesti umanitari o in servizi territoriali dedicati a popolazioni e individui in stato di disagio e vulnerabilità.

Il master propone una formazione mirata, tesa a rafforzare e sviluppare nuove competenze nella risposta umanitaria e nella programmazione di interventi psicosociali nella prospettiva del MHPSS proposta dagli organismi internazionali.

Descrizione dei contenuti e dei moduli formativi:

La proposta formativa si caratterizza per il suo approccio multidisciplinare e internazionale. I formatori, siano essi accademici o professionisti che lavorano sul campo, hanno tutti una comprovata expertise e molti di loro provengono da regioni del mondo altamente sensibili come Niger, Rwanda, Palestina.

La formazione erogata in lingua francese si svolge a distanza e si fonda prioritariamente sull'analisi di casi e situazioni specifiche in modo da favorire la traduzione dei principi teorici in strategie di intervento efficaci.

Questi interventi devono essere condotti in conformità con le linee guida umanitarie. Devono essere fondati su principi partecipativi, attuati insieme alle comunità, a partire dalla valutazione delle capacità e dei bisogni. Un intervento efficace è quello che si basa sulle risorse e sulle pratiche esistenti e le rafforza.

In particolare, i professionisti che operano nell'ambito della salute mentale e del supporto psicosociale devono essere in grado di garantire che gli interventi non arrechino danni né alle persone né alle comunità. Le conseguenze indesiderate dei programmi includono aspetti culturali, economici, politici, psicologici e di sicurezza e sociali. La formazione rafforza le competenze degli operatori nel valutare, fin dalla progettazione degli interventi, il rischio di eventuali conseguenze negative non intenzionali attraverso la messa in opera di azioni sistematiche di monitoraggio e valutazione.

Le 375 ore di tirocinio dovranno essere svolte in strutture, precedentemente approvate dal comitato esecutivo, che svolgono interventi umanitari. Qualora i corsisti stiano già svolgendo la loro attività professionale in una di queste strutture, essi dovranno svolgere le loro attività di tirocinio in un servizio diverso da quello nel quale svolgono il loro lavoro quotidiano. Ogni corsista avrà un docente del corso di riferimento con il quale dovrà concordare il progetto di tirocinio. Al termine sarà chiesta alla struttura una valutazione complessiva delle sue attività di tirocinio (questionario).

Titoli dei corsi		CFU
Modulo 1	LE VULNERABILITÀ UMANITARIE NEL MONDO DI OGGI	
1.	LE VULNERABILITÀ UMANITARIE NEL MONDO DI OGGI	1
2.	I CONTESTI IN CUI OPERANO LE ORGANIZZAZIONI UMANITARIE	1
3.	SALUTE GLOBALE	1
4.	APPROCCIO FONDAMENTALE: IDENTITÀ E VULNERABILITÀ	2
5.	APPROCCI TRANSCULTURALI ALL'ASSISTENZA IN SITUAZIONI UMANITARIE	2
6.	IL MODELLO DI ASSISTENZA MHPSS PROPOSTO DALLE ORGANIZZAZIONI UMANITARIE INTERNAZIONALI	6
Modulo 2	PRESA IN CARICO DELLE VITTIME DI TORTURA E DI TRATTAMENTI INUMANI	
7.	L'ASSISTENZA ALLE VITTIME DI TORTURA E DI TRATTAMENTI INUMANI	2
8.	ASSISTENZA PSICOTERAPEUTICA IN SITUAZIONI DI EMERGENZA: NUOVI APPROCCI	3

9.	TRATTAMENTO DELLE DIPENDENZE E DEI COMPORTAMENTI ANTISOCIALI IN CONTESTI NON SPECIALISTICI	3
10.	UN APPROCCIO COMUNITARIO ALLA CURA DELLE PERSONE CON BISOGNI SPECIALI	2
11.	VIOLENZA, VIOLENZA DI GENERE E VIOLENZA SESSUALE IN CONTESTI UMANITARI	3
12.	ANALISI DI GENERE DELLA RISPOSTA DELLA SALUTE MENTALE ALLA VIOLENZA POLITICA	2
Modulo 3	PROTEZIONE DEI BAMBINI E DEI GIOVANI IN CONTESTI UMANITARI	
13.	PROTEZIONE DEI BAMBINI E DEI GIOVANI IN CONTESTI UMANITARI	2
14.	ASSISTENZA ALLA SALUTE MENTALE DI BAMBINI E ADOLESCENTI SOTTOPOSTI A OPPRESSIONE POLITICA E DISAGIO SOCIALE	2
15.	SPORT E SALUTE MENTALE	1
16.	SVILUPPO DELLE CAPACITÀ DI SUPPORTO PSICOSOCIALE, LAVORO IN EQUIPE E COORDINAMENTO	2
17.	ASSISTENZA E PROTEZIONE DEL PERSONALE UMANITARIO	2
18.	PROGETTAZIONE, MONITORAGGIO E VALUTAZIONE DEI PROGRAMMI SMSPS	2
19.	RICERCA SMSPS	1
Modulo 4	STAGE/PROGETTO	
20.	Stage/Progetto	15

Requisiti di accesso:

L'ammissione al Corso è subordinata al superamento di una selezione alla quale possono partecipare coloro che, **alla data della selezione** sono in possesso di uno dei seguenti titoli di studio:

- laurea di secondo livello (di cui al D.M. n. 509/99 e al D.M. n. 270/04) e laurea conseguita secondo gli ordinamenti anteriforma D.M. n. 509/99 in Medicina e Chirurgia, in Psicologia e altre lauree che danno accesso alle professioni di aiuto;
- titolo rilasciato all'estero, in Medicina e Chirurgia, in Psicologia e altre lauree che danno accesso alle professioni di aiuto, riconosciuto idoneo in base alla normativa vigente dal Comitato Esecutivo ai soli fini di iscrizione al corso.
- Conoscenza della lingua francese

POSTI A BANDO

Minimo	15
Massimo	50
Apertura delle domande di ammissione alla selezione	25/06/2024 alle ore 12
Chiusura delle domande di iscrizione al concorso online e termine ultimo pagamento degli oneri di ammissione al master di 30 euro (in nessun caso rimborsabile)	09/01/2025* alle ore 12
Spese di iscrizione e immatricolazione	
€ 30,00 domanda di ammissione al Master + Contributo di immatricolazione € 3.516,00 <i>(comprensiva di € 16 per bollo virtuale)</i>	
Prima rata all'atto dell'immatricolazione: € 716,00	
Seconda rata (da pagare entro il 30/03/2025): € 700,00	
Terza rata (da pagare entro il 30/06/2025): € 700,00	
Quarta rata (da pagare entro il 30/09/2025): € 700,00	
Quinta rata (da pagare entro il 30/12/2025): € 700,00	

Uditori
Numero massimo: 10
Contributo per uditori: 500,00 per modulo (l'importo è comprensivo dei bolli previsti per legge)
Indirizzo di posta elettronica a cui inviare le domande di ammissione in veste di uditore: protocollodipsienzea@unipr.it e in cc. a.lorenzano@collegioeuropeo.it
Registrazione à UNIPR e richiesta di ammissione al Master
<p>1) È possibile "registrarsi" sul sito web dell'UNIPR prima della data di apertura delle iscrizioni al programma di Master.</p> <p>!!! ATTENZIONE TUTTE LE ISTRUZIONI RELATIVE ALLA PROCEDURA DI REGISTRAZIONE SONO IN INGLESE!!!!</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Andare al link: https://www.idem.unipr.it/start/registra ➤ Cliccare su "Step 1" ➤ Compilare le informazioni richieste e non dimenticare di barrare la casella « I'm a foreign student without TAX code » se non si è di nazionalità italiana e se non si è nati in Italia. <p>2) Dal 25/06/2024 è possibile completare la domanda di ammissione selezionando il Master "Salute Mentale e Supporto Psicosociale in Contesti Umanitari".</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compilare le informazioni richieste e allegare i documenti (vedi box successivo). ➤ Al termine della procedura, il sistema genera un mandato di pagamento di 30 euro, che può essere pagato con carta di credito o in banca (in questo caso, deve essere stampato).
ALLEGATI OBBLIGATORI ALLA DOMANDA ONLINE
<p>1) Curriculum vitae: modello da scaricare al link : https://univpr-my.sharepoint.com/:w:/g/personal/nadia_monacelli_unipr_it/EZ6O-sgvPkBHq9_7NYCsOn4BcwbCCfgsCO8gQTSetDeUFA?e=hd8aqh</p> <p>2) La scansione del passaporto o carta d'identità</p> <p>3) Titolo di studio</p> <ul style="list-style-type: none"> - Per chi ha conseguito il titolo di studio in Italia autocertificazione del titolo di Laurea scaricata dai sistemi informativi di ateneo o redatta di proprio pugno da ciascun candidato - Per chi ha conseguito il titolo di studio estero la scansione del titolo di laurea originale. Per lingue diverse dal francese, Inglese, Spagnolo, Portoghese, si chiede di fornire, oltre alla scansione dell'originale una traduzione giurata dello stesso. <p>4) Modulo prova a distanza scaricabile di seguito</p>
ALLEGATI FACOLTATIVI ALLA DOMANDA ONLINE
<ul style="list-style-type: none"> - Eventuali certificazioni linguistiche - Eventuali titoli: master, dottorato, corsi di specializzazione - Se il pagamento del Master è eseguito da parte di un Azienda o un ente, occorre scaricare il Modulo di seguito e poi allegarlo alla presente domanda
CALENDARIO DELLE PROVE DI AMMISSIONE

<p>Esito della valutazione delle qualifiche per l'ammissione al colloquio di valutazione/motivazione</p>	<p>16/01/2025*</p>
<p>Colloquio di valutazione/motivazione A seconda del numero di domande e della posizione geografica dei/le candidati/e, verrà assegnato un orario specifico a ciascuno di essi/esse.</p>	<p>I colloqui si svolgono online</p> <p>DATA PROVA: 17/01/2025*</p> <p>ORA: 14:00 (orario italiano)</p>
<p>Modalità del colloquio: Colloquio motivazionale durante il quale sarà discusso il curriculum del/la candidato/ta e saranno valutati gli aspetti motivazionali e le competenze in lingua francese.</p>	
<p>Pubblicazione graduatoria e apertura iscrizioni</p>	<p>20/01/2025 *alle ore 12.00</p>
<p>Chiusura delle iscrizioni</p>	<p>29/01/2025* alle ore 12.00</p>
<p>CONFERMA DELL'ISCRIZIONE</p>	<p>1) Per perfezionare la loro iscrizione, i/le candidati/e selezionati/e al termine del colloquio dovranno inviare, quanto prima, copia conforme all'originale del loro titolo di studio alla U.O. Formazione Post Lauream Via Università, 12. 43121 Parma (IT). Questa documentazione può essere anticipata tramite email all'indirizzo "master.formazionepermanente@unipr.it"</p> <p>2) Ad eccezione degli studenti che hanno conseguito il titolo di studio universitario</p> <ul style="list-style-type: none"> - da un'università italiana - dall'Università UAM di Niamey - dall'Università del Ruanda, <p>tutti gli altri studenti, studentesse, selezionati/e per l'iscrizione al Master dovranno presentare</p> <ul style="list-style-type: none"> - una dichiarazione di valore del diploma rilasciata dalla Rappresentanza diplomatica italiana del Paese in cui è stato conseguito; - oppure, in alternativa, il "diploma supplement" rilasciato da istituti di istruzione superiore dell'Unione Europea; - oppure, in alternativa, il certificato di comparabilità rilasciato dal Centro CIMEA*: https://www.cimea.it/EN/). <p>La dichiarazione di valore o documenti analoghi devono essere presentati all'Università di Parma prima della discussione del progetto finale.</p> <p>Fino alla presentazione di questi documenti, l'immatricolazione sarà considerata condizionata. La presentazione dei documenti</p>

	<p>è condizione necessaria per l'effettiva iscrizione e per il rilascio del titolo.</p> <p>In assenza di tali documenti, il diploma di Master non verrà rilasciato.</p> <p>*Le procedure CIMEA sono interamente online e presentano un relativo vantaggio in termini di economicità e tempistiche rispetto a quelle richieste dalle sedi diplomatiche italiane</p>
Primo incontro plenario tra studenti e docenti del Master	31/01/2025 ore 14:00 (orario italiano)
Per info amministrative tecniche e operative: master.formazionepermanente@unipr.it	
NOTE: qualora dovessero concretizzarsi finanziamenti per borse di studio a copertura parziale del contributo di iscrizione ne verrà data immediata pubblicazione.	

*data prorogata come da verbale del Comitato Esecutivo del 28/11/2024